

Pour quelles raisons un enfant ne parle-t-il pas des maltraitances qu'il subit ?

Au moment où un cas de maltraitance est avéré pour un enfant en âge de parler, la question se pose souvent de savoir pour quelles raisons celui-ci a gardé le silence et ne s'est pas confié, par exemple, à un professionnel qui l'entoure. La question que nous allons nous poser ici est « pourquoi cet enfant n'a-t-il pas parlé ? » plutôt que « qu'aurais-je dû faire pour qu'il parle ? ».

D'une manière générale, un enfant ne peut pas empêcher la maltraitance d'un parent et, dans sa famille, l'autre parent, s'il y en a un, ne parvient pas à le protéger. Tout petit, un enfant n'a pas de point de repère et ne peut comprendre le côté anormal de la situation. Avec la scolarisation, il peut commencer à pressentir que ce qui lui arrive ne se passe pas chez les autres, il progresse dans sa distanciation par rapport à son milieu familial mais il peut se sentir dans une grande solitude où il n'y a pas d'adulte sur qui s'appuyer, que ce soit vrai ou non.

Parfois, l'adulte maltraitant exige le silence, l'entourage reste dans le déni et l'enfant ne sent aucun adulte secourable près de lui.

D'autres raisons conscientes peuvent exister : l'enfant pressent que la révélation va susciter une crise familiale majeure. Plus précisément, il a peur d'être puni par les parents ; peur de faire mal à la personne maltraitante, à la fratrie ; peur d'être éloigné de la famille, séparé. Ne disant rien, l'enfant évite la punition à ses parents et protège sa famille.

Dans les cas extrêmes de terreur familiale, l'enfant n'a pu développer aucune estime de lui-même, il n'a aucune confiance en ses propres sensations et tout son rapport au monde en est faussé : il ne sait donc pas qu'il peut faire confiance à un adulte extérieur.

De plus, révéler ce qu'il vit de terrifiant serait, pour lui, prendre le risque de découvrir le regard d'horreur ou de l'impuissance de l'adulte auquel il se confierait.

Des raisons inconscientes peuvent aussi expliquer que l'enfant se taise : il s'est identifié à l'image que l'agresseur lui a renvoyée (« Tu es insupportable »). Il endosse la faute et la culpabilité, ce qui lui permet de garder l'image d'« un bon parent » en lui (« je suis mauvais, mon parent est et reste bon »)

A posteriori, il peut arriver que le professionnel se dise que l'enfant a donné des indices : réaction en classe, production écrite, symptôme, somatisation,... Il faut toutefois se méfier des interprétations hâtives car un cas n'est pas l'autre et un même signe traduit des réalités très différentes d'un enfant à l'autre.

L'adulte qui est témoin de ces signes et/ou qui a reçu des informations extérieures doit faire attention à la manière dont il va « ouvrir la porte ».

L'adulte en première ligne doit, dans tous les cas, travailler avec un ou plusieurs tiers (PMS, direction, collègue,...) en cherchant la meilleure voie pour aider l'enfant à sortir de la situation sans quoi, il risque d'être pris dans le système avec l'enfant. C'est au travers de la multiplicité de ces regards de professionnels que l'on appréhendera le mieux la situation et que l'on permettra une évolution positive pour la famille en évitant les pièges de la résonance affective.

De manière préventive, le travail en équipe sur ces questions est toujours bénéfique : on se rend compte que l'intolérable n'est pas le même pour chacun, ce qui permet de prendre du recul et de s'appuyer sur celui qui est le moins « pris » dans la situation.

Enfin, le professionnel doit veiller à soutenir la part de l'enfant qui est, à cette occasion, exposé comme victime (en particulier si c'est lui qui a osé la révélation), afin de l'aider à prendre sa place de sujet, tout en restant enfant.

Il est important de remettre l'enfant à sa place dans sa génération, dans sa position d'enfant ce qui va soulager sa culpabilité.

Sans faire l'impasse sur les cas flagrants où ce qu'on voit (bleus, marques...) amène à poser des questions en concertation avec d'autres professionnels, il faut insister sur le fait que l'enfant doit pouvoir parler quand il est prêt à le faire, que le professionnel doit être attentif et écouter plutôt qu'inciter à la parole ou chercher à dépister. De manière générale, un enfant choisit le moment et la personne à qui il se confie ; le professionnel doit pouvoir accueillir cette parole sans chercher à la provoquer.